



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Commission permanente  
des Affaires des Nations Unies  
Point 6

C-IV/131/6-Inf.1  
16 septembre 2014

## Débat sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée visant à contrer le problème mondial de la drogue

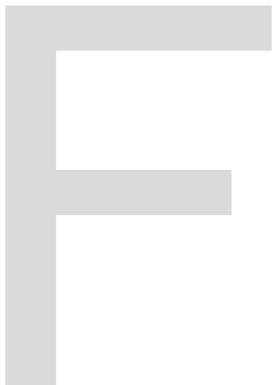
15 octobre 2014 (9 h.30 – 12 h.30)  
Salle 2, niveau 0, CICG

### Note d'information

**Présentée par Mme Laura Rojas Hernández (Mexique) et  
M. Anti Avsan (Suède)**

L'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une session extraordinaire sur la drogue en 2016. Cette session sera un jalon important dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui énoncent les mesures que doivent prendre les Etats Membres et les objectifs à atteindre d'ici à 2019.

A la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, les délégations mexicaine et suédoise ont demandé officiellement que soit entreprise une recherche spéciale au titre des études qui seront menées par l'UIP pendant la période 2014-2016 dans le cadre du mandat de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. L'étude spéciale, qui serait dirigée par les co-rapporteurs désignés, M<sup>me</sup> Laura Rojas Hernández, sénatrice mexicaine, et M. Anti Avsan, parlementaire suédois, porterait sur le rôle accru que pourrait jouer l'UIP dans l'élaboration d'un plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée, afin de donner une dimension parlementaire au processus de l'ONU en la matière. Les deux délégations ont exhorté l'UIP à songer au débat qui s'annonce et au rôle important que les parlements ont à jouer dans la discussion, la réforme et l'application d'une législation cohérente en la matière. Le 15 octobre, dans le contexte de la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, un débat aura lieu à la Commission des Affaires des Nations Unies sur cette proposition et son éventuelle inscription au programme de travail des prochaines années. Le présent document vise à orienter les premières discussions, en insistant sur l'importance de la question et la nécessité d'assurer une participation et une contribution parlementaires au processus en cours à l'ONU.



## **Une réponse mondiale à un problème mondial : Les premières années**

C'est en 1988 qu'a démarré le long processus de délibération sur la nécessité d'apporter une réponse mondiale à un problème mondial, avec l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, principal traité en matière de lutte contre les drogues. La Convention énonce les mesures spécifiques devant être prises pour combattre la production, la distribution et le commerce d'un certain nombre de produits chimiques qui sont utilisés pour fabriquer des drogues. C'était aussi la première fois que l'Assemblée générale des Nations Unies préconisait de lutter contre ce phénomène en vertu d'une convention des Nations Unies visant à améliorer la santé de la population mondiale en mettant en place un système de contrôle des stupéfiants, dans une optique générale de prohibition et de pénalisation. Ce système, auquel deux autres conventions (la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention sur les substances psychotropes de 1971) ont également contribué, a encore été renforcé par plusieurs résolutions de la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingtième session extraordinaire en 1998.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 visait à faire le point de la situation en vue de renforcer la coopération internationale. Pour la première fois, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration politique sur le problème mondial de la drogue, assortie d'un Plan d'action sur la coopération internationale en vue de l'éradication des cultures de drogues illicites et du développement alternatif. Elle a également adopté les Principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, largement inspirés des approches et politiques suivies par l'Union européenne. Un examen à mi-parcours de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 1998 a eu lieu en avril 2003 et la Commission des stupéfiants, organe directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a procédé à un examen décennal approfondi de l'application de ces instruments en mars 2009.

Le débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenu les 11 et 12 mars 2009, a réuni les représentants de 132 Etats. Ils se sont attachés à évaluer les progrès accomplis depuis 1998 en ce qui concerne les objectifs et les cibles fixés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (consacrée à la lutte concertée contre le problème mondial de la drogue), à identifier les priorités futures ainsi que les domaines où une action plus poussée s'impose et à arrêter les objectifs et les cibles à atteindre en matière de lutte contre les drogues après 2009.

### **La Déclaration politique et le Plan d'action de 2009**

Il ne fait aucun doute que l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action a donné un nouvel élan à la lutte internationale contre la drogue, en ce qu'ils ont mis en lumière les principaux défis posés aujourd'hui par ce problème mondial. Par pure coïncidence, la session de la Commission des stupéfiants s'est tenue exactement cent ans plus tard que la Commission internationale de Shanghai sur l'opium, première conférence internationale à s'être penchée sur les problèmes posés par les stupéfiants, réunie en 1909. Comme à Shanghai, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont constaté que, malgré les efforts croissants déployés par la communauté internationale, le problème mondial de la drogue constituait toujours une grave menace pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité, en particulier des jeunes, et risquait de mettre à mal le développement durable, la stabilité politique, la sécurité nationale et l'état de droit.

La Déclaration politique visait à éliminer, ou du moins à réduire sensiblement et de manière mesurable, l'utilisation, l'offre et la demande de drogues d'ici à 2019. Se déclarant insatisfaits des résultats obtenus par la stratégie précédente, les Etats Membres ont décidé de promouvoir des politiques intégrant les efforts nationaux dans des stratégies internationales repensées, à l'échelle des marchés des stupéfiants, ainsi qu'une meilleure compréhension des économies transnationales illicites fondées sur la drogue et de leur fonctionnement. Le Plan d'action proposait 30 mesures pour faire face aux problèmes recensés dans six domaines, à savoir : 1) réduction de l'usage illicite de drogues et de la toxicomanie; 2) réduction de l'offre illicite de drogues; 3) contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamines; 4) coopération internationale en vue de l'éradication des cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes et en faveur d'un développement alternatif; 5) lutte contre le blanchiment d'argent; 6) entraide judiciaire.

Le Plan d'action allait plus loin que les initiatives précédentes en ce qu'il appelait à un échange accru de renseignements et à un meilleur suivi des nouvelles tendances du trafic. Il préconisait que des initiatives de développement alternatif soient prises dans le cadre des mesures de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable dans les communautés dans lesquelles des programmes d'éradication des cultures avait été menés. Il insistait sur la nécessité de renforcer les mesures anti-corruption, en offrant une assistance technique et des activités de renforcement des capacités aux gouvernements comme à la société civile. Le Plan d'action prévoyait aussi un examen à mi-parcours, auquel il serait procédé dans le cadre d'un débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants en 2014 en vue de prendre acte des réalisations, des difficultés et des priorités de l'action à mener pour réduire la demande et l'offre de drogues et renforcer la coopération internationale.

#### **2014 : L'examen à mi-parcours**

C'est en 2014 qu'a eu lieu l'examen à mi-parcours de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la situation mondiale concernant les drogues. Les 13 et 14 mars 2014, les Etats Membres de l'ONU se sont réunis à Vienne (Autriche), à l'occasion du débat de haut niveau auquel procède chaque année la Commission des stupéfiants pour évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action en 2009. Cet examen a principalement porté sur la négociation d'une "Déclaration ministérielle conjointe" (E/CN.7/2014/L.15), prélude à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016. Lors des négociations, deux positions contradictoires se sont fait jour : l'une était favorable à un débat plus ouvert et plus inclusif portant sur toutes les questions et associant tous les acteurs, l'autre plaidait en faveur du *statu quo* et d'un engagement renouvelé envers l'action menée jusque-là.

Les signataires de la Déclaration ministérielle conjointe faisaient le constat suivant : 15 ans après les engagements pris à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, malgré les progrès accomplis et les efforts toujours plus soutenus des Etats, des organisations internationales compétentes et de la société civile, le problème de la drogue demeurait une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière, en particulier des jeunes. Se déclarant profondément préoccupés par le prix élevé payé par la société et par les individus et leur famille dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, ils ont souligné la nécessité de tenir compte des nouvelles tendances dans le débat sur les meilleurs moyens de combattre le phénomène de la drogue et de prendre des mesures adaptées visant à assurer un emploi plus efficient des ressources limitées disponibles. Pour s'attaquer au problème mondial de la drogue, ils ont préconisé une approche intégrée en matière de politique de lutte contre les drogues, notamment l'instauration de partenariats entre les secteurs de la santé publique, de la justice et de la répression, conjugués avec des mesures sanitaires. Ils ont également pris note des débats qui ont eu lieu dans certaines régions sur la manière de traiter le problème de la drogue, compte tenu de la situation actuelle et des politiques menées, et ont mis l'accent sur l'importance d'un débat large, transparent et inclusif et fondé sur des données scientifiques entre les Etats Membres, auquel contribuent d'autres acteurs compétents.

Une des principales sources de la Déclaration ministérielle était un rapport exhaustif établi par M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'intention des participants à l'examen de haut niveau, et publié en décembre 2013. L'objet de ce rapport était d'alimenter les discussions de haut niveau en présentant les tendances mondiales et en dégagant des pistes de réflexion pour l'action future. Une de ses principales conclusions était qu'un système international de lutte contre la drogue fondé sur une approche sanitaire produisait de bon résultats et que, pour lutter durablement contre les drogues, il fallait une démarche équilibrée, portant à la fois sur l'offre et sur la demande. Etant donné la nature transnationale du problème de la drogue, il ne pouvait pas être combattu isolément et la communauté internationale devait demeurer unie dans les efforts qu'elle déployait pour s'y attaquer.

Selon M. Fedotov, il est urgent de rééquilibrer les efforts et d'allouer davantage de fonds à la réduction des dommages, au traitement empirique des toxicomanes et à une démarche axée sur la santé pour compléter les impératifs de répression. Le rapport souligne que les programmes complets de développement alternatif peuvent se traduire par une réduction durable des cultures lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de développement et préconise une nouvelle interprétation de la Convention des Nations Unies fondée sur la santé publique et les droits de l'homme au lieu d'une démarche axée sur la sécurité et les dimensions pénales de la question.

## **Relever de nouveaux défis : Le Rapport mondial sur les drogues**

Selon le Rapport mondial sur les drogues 2014 publié par l'ONU, entre 162 millions et 324 millions de personnes, soit entre 3,5 pour cent et 7,0 pour cent de la population mondiale, auraient consommé une drogue illicite au moins une fois au cours de leur vie. Par ailleurs, seul un usager problématique sur six a eu accès à des services de traitement de la toxicomanie au cours de l'année écoulée. Les problèmes liés à la consommation de drogues sont toujours fortement associés avec plusieurs maladies aux proportions pandémiques, tel le VIH/sida et la tuberculose, pour ne citer qu'eux. Tandis que l'utilisation de drogues classiques, telles que l'héroïne et la cocaïne, semble décliner dans certaines parties du monde, l'utilisation détournée de médicaments et de nouvelles substances psychotropes est en augmentation constante. Malgré les progrès accomplis dans certains domaines, l'ampleur de la demande de drogues n'a pas sensiblement changé. En général, l'utilisation illicite de drogues telles que la cocaïne et l'héroïne continue d'augmenter dans les pays en développement, notamment dans les pays de production ou de transit.

La violence liée à la drogue est aujourd'hui une des principales sources d'instabilité dans plusieurs pays et un motif de préoccupation constante s'agissant de la sécurité de villes entières et du bien-être de leurs habitants. Le nombre d'infractions liées au trafic de drogues enregistrées par les autorités a accusé une hausse importante pendant la période 2003-2013, ce qui constitue une menace pour le tissu social et l'intégrité de régions tout entières et alimente d'autres activités criminelles en plein essor telles que la traite des êtres humains et le trafic d'armes, les enlèvements, les extorsions, l'exploitation sexuelle et par le travail, le blanchiment d'argent et le trafic de migrants.

Selon l'Organisation des Nations Unies, ces dernières années, le trafic de drogues a déclenché une vague de violence massive en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Asie occidentale, les pays touchés payant un prix élevé en termes de vies humaines. En conséquence, dans certains pays d'Amérique centrale, par exemple, les taux d'homicide sont les plus élevés au monde, dépassant souvent ceux de pays en proie à un conflit armé.

Les jeunes et les adolescents sont particulièrement vulnérables face aux drogues, ce qui en fait, en particulier dans les zones économiquement déprimées où les possibilités de s'instruire et de trouver du travail sont généralement rares, les premières cibles, et les cibles les plus faciles, des organisations criminelles qui essaient de les recruter pour qu'ils se livrent à des activités illicites liées à la drogue. Dans un contexte de méfiance parfois généralisée à l'égard des autorités locales, la puissance et l'influence croissantes de ces organisations criminelles sapent les institutions politiques et l'état de droit.

Les succès remportés en matière de lutte contre les précurseurs (produits chimiques utilisés pour la production de drogues) ont donné lieu à toute une série de réactions de la part des trafiquants et des producteurs de drogues illicites, créant ainsi de nouveaux défis. Ces dernières années, la production mondiale de drogues chimiques a doublé et leur commerce a plus que triplé. On est passé d'un modèle de grands conglomérats verticaux de producteurs à un modèle où de petites entreprises concurrentes se partagent le marché. Cette tendance semble extrêmement préoccupante, car les pays sont toujours plus nombreux à participer au commerce de précurseurs : leur nombre est passé de 77 à 122 en l'espace de quelques années.

Il convient aussi de mentionner certains échecs. Si les cultures illicites de pavot à opium dans le monde ont baissé de plus de 20 pour cent entre 2007 et 2009, en 2012, elles avaient retrouvé leur niveau de 2007, avec des hausses dans les principaux pays de production. Parallèlement, on assiste actuellement à une expansion du commerce illicite de stimulants synthétiques. L'apparition de nouvelles substances psychotropes pourrait poser des risques dont on ne mesure pas encore bien la gravité aujourd'hui.

Selon le Rapport mondial sur les drogues 2014, la situation mondiale en ce qui concerne la prévalence de la consommation de drogues illicites demeure stable, et ce, malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour la faire baisser. Les données sur l'augmentation de la violence liée à la drogue, mais aussi l'alliance actuelle entre le trafic de drogues et d'autres activités criminelles, le manque de services de traitement et la nouvelle économie mondiale des précurseurs de drogues, n'engagent guère à l'optimisme.

### **Session extraordinaire de l'Assemblée générale 2016 : Vers un nouveau cadre**

Depuis plusieurs années, les dirigeants de certains pays d'Amérique latine et d'autres régions du monde expriment une insatisfaction croissante devant les résultats du cadre des Nations Unies pour la lutte contre la drogue tel qu'il est actuellement appliqué, compte tenu des défis nouveaux et imprévus qu'il faut à présent relever. Au vu des maigres résultats de ces politiques, il importe de trouver de nouveaux angles d'attaque, axés sur la dimension sanitaire, la prévention universelle et la protection du tissu social et insistant davantage sur la prévention de la criminalité. En septembre 2012, les présidents en exercice du Mexique, de la Colombie et du Guatemala ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'organiser une conférence internationale sur la réforme des politiques en matière de drogues et, par une résolution dont 95 autres pays se sont portés co-auteurs et qui a été adoptée en avril 2013, il a été décidé qu'une réunion mondiale sur cette question serait organisée en 2016. L'objet principal de cette session sera, outre l'instauration d'un dialogue politique de haut niveau, d'apporter une contribution supplémentaire au processus d'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale, dont les objectifs devront être atteints d'ici à 2019.

Dans ces négociations, certains gouvernements et organisations non gouvernementales ont fait valoir qu'il était temps de s'écarter de l'approche suivie jusqu'à présent, qui était, selon eux, par trop axée sur la répression. En fait, pour la première fois dans l'histoire récente, des présidents en exercice, comme ceux de la Colombie, de l'Uruguay, du Guatemala, mettent en cause la philosophie qui sous-tend le choix opéré au niveau international en faveur de la prohibition et de la pénalisation. Certaines assemblées législatives nationales et locales en Amérique latine et aux Etats-Unis ont inscrit leurs politiques en matière de drogues dans un cadre différent, remettant par là même le *statu quo* en question. Or, cette évolution a suscité une grave préoccupation chez d'autres acteurs clés, qui font valoir que la réduction des dommages, la dépénalisation et la prévention seules ne suffisent pas pour apporter des solutions viables au problème mondial de la drogue. Des débats houleux ont lieu depuis lors, mettant en évidence l'interdépendance des Etats et les incidences de plus en plus mondiales qu'ont les législations nationales et locales.

Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les Etats Membres à combattre le problème mondial de la drogue à la faveur d'une approche intégrée et équilibrée, en mettant l'accent sur des programmes complets et multisectoriels de réduction de la demande et couvrant tout un éventail de mesures, dont la prévention primaire, l'éducation, la détection et l'intervention précoces, les traitements, les soins et les services connexes d'appui, la rééducation et la réinsertion sociale.

L'Assemblée générale salue l'action qui continue d'être menée pour remédier au problème mondial de la drogue, ainsi que les progrès accomplis, mais note avec une vive préoccupation que la production et le trafic illicites de drogues se poursuivent et que la consommation de drogues illicites est demeurée stable, soulignant la nécessité d'obtenir des résultats plus efficaces dans la lutte contre ce problème mondial. Elle réaffirme aussi que les Etats doivent renforcer d'urgence la coopération nationale et régionale afin de remédier aux graves problèmes que pose la multiplication des liens entre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, telle que la traite des personnes, le trafic de migrants, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et, dans certains cas, le terrorisme et le financement du terrorisme. Elle insiste aussi sur la nécessité de parer aux énormes difficultés auxquelles se heurtent les services de répression et les autorités judiciaires lorsqu'ils veulent s'adapter à l'évolution constante des moyens utilisés par les organisations criminelles transnationales, notamment la corruption de fonctionnaires pour échapper à la détection et aux poursuites. C'est pourquoi l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, à la suite de l'examen de haut niveau que la Commission aura organisé à sa cinquante-septième session en mars 2014 pour faire le point sur l'application par les Etats Membre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Il importe de mentionner que, dans sa résolution 68/197, adoptée en décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié la Commission des stupéfiants d'engager le processus préparatoire de la session extraordinaire, notamment la présentation de propositions qui seront examinées par elle à partir de sa soixante-neuvième session, et de compléter son travail de fond en dressant l'inventaire des expériences menées aux niveaux régional, national et local pour réduire l'offre et la demande de drogues ainsi que des politiques mises en œuvre pour combattre la violence et atténuer les vulnérabilités sociales.

### **Quels rôles pour les parlementaires et pour l'UIP ?**

La révision prochaine de la politique des Nations Unies en matière de drogues offre une occasion unique aux parlementaires de participer à un débat constructif sur un certain nombre de questions d'importance primordiale.

L'UIP serait l'organisation la mieux placée pour coordonner les travaux de recherche, être l'enceinte de certains débats et préparer la contribution parlementaire à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues qui se tiendra en 2016. La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP pourrait désigner un groupe de travail, appuyé par des travaux de recherche spécialisés et des recommandations d'experts, qui serait chargé de discuter des modalités de la participation de l'UIP au processus onusien.

L'étude proposée pourrait passer en revue les cadres juridiques utilisés par les assemblées parlementaires dans le monde en dégagant leurs différences, ainsi que l'efficacité et l'impact des différentes politiques et lois appliquées aux niveaux local, régional et mondial. L'objectif serait de donner aux parlementaires un aperçu plus nuancé des différentes stratégies et, tout en respectant les différences de contexte entre chaque région, de leur faire mieux prendre conscience de l'interdépendance des peuples et des parlements du monde.

L'étude pourrait servir de base aux discussions qui auront lieu sur le sujet à l'UIP. La possibilité d'organiser une réunion parlementaire en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 devrait être envisagée, afin d'appeler l'attention sur le rôle que peuvent jouer les parlementaires du monde dans ce processus, ainsi que pour discuter et défendre certaines propositions.

Un rôle très important de l'UIP est celui de représenter le processus démocratique. Les parlements ont quant à eux la tâche de demander des comptes aux gouvernements, de veiller à ce que les ressources suffisantes soient allouées aux politiques de lutte contre la drogue et à ce que ces politiques soient appliquées, ainsi que de mobiliser la population et la société civile. En tant qu'acteurs de premier plan, les parlementaires peuvent lancer un débat national inspiré par le processus d'examen multilatéral et rechercher activement les moyens de rendre la législation et les politiques nationales conformes au cadre international.

Un autre domaine auquel les parlementaires peuvent contribuer concerne l'innovation législative pour ce qui est des politiques de lutte contre la drogue, qui aurait tout à gagner de travaux de recherche spécialisés et de recommandations d'experts internationaux sur le sujet.

Il ne fait aucun doute que les efforts déployés en matière de législation et d'échange d'informations ont un énorme potentiel s'agissant d'examiner les politiques de lutte contre la drogue sous leurs différents aspects, notamment la lutte contre la violence, la réduction des vulnérabilités sociales, la réinsertion sociale, l'éradication des cultures illicites, ainsi que la détection et le traitement précoces.

Pour résumer, on peut dire qu'il est non seulement indispensable d'apporter une perspective parlementaire à l'examen des politiques de lutte contre la drogue auquel procédera l'ONU mais qu'il importe aussi d'organiser sans tarder une telle contribution dans le cadre de l'Union interparlementaire. Pour que sa stratégie mondiale puisse être couronnée de succès, d'emblée et sur la durée, l'ONU aura besoin du soutien, de la participation active et de la contribution des législateurs. Un débat ouvert, inclusif et élargi s'impose pour pouvoir appréhender ce phénomène qui touche toutes nos sociétés dans toute sa complexité.

## ANNEXES

### ANNEXE I :

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue, résolution A/RES/67/193 de l'Assemblée générale, adoptée sur rapport de la Troisième Commission (A/67/459).  
Résolution A/RES/67/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies

### ANNEXE II :

Contribution du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'examen de haut niveau de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, auquel la Commission des stupéfiants doit procéder en 2014

### ANNEXE III :

Déclaration ministérielle conjointe. Examen de haut niveau de 2014 que la Commission des stupéfiants a consacré à l'application, par les Etats membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

### ANNEXE IV :

- [Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016](#)
- [Déclaration politique et Plan d'action de 2009](#)
- [Déclaration politique sur le problème mondial de la drogue de 1998](#)
- [Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale \(1998\)](#)
- [Déclaration politique et Programme d'action de 1990](#)
- [Déclaration de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues de 1987](#)